

Bretagne, un tel projet ne pourrait-il pas être signalé à l'attention des gouvernements alliés, comme un moyen d'obtenir un accroissement de la production en ce pays dont le rendement peut être plus augmenté que celui de tout autre pays accessible pour eux, dans l'espoir que nous pourrions en tirer parti, tout en leur étant utiles, ou "vice versa". Ce qu'on juge être de bonne guerre en Angleterre, pourrait être jugé de bonne guerre au Canada.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il y a, à cet égard, une différence notable entre l'Angleterre et le Canada. L'Angleterre est un pays d'importation. Elle doit acheter la plupart de ses vivres et ce, depuis nombre d'années. Sa production de grains a sans cesse décliné, et ce que la Grande-Bretagne, en tant que pays d'importation, cherche, lorsqu'elle fixe une série des plus bas prix pendant une suite d'années, c'est de faire revivre l'ancienne culture du sol, afin qu'un pays de quarante-cinq millions d'habitants n'aille pas demander à des pays étrangers les cinq huitièmes des vivres dont il a besoin.

M. SINCLAIR: Est-il jamais venu à l'idée du ministre que le Gouvernement pourrait lui-même produire du blé, et ce sur une grande échelle, dans les provinces de l'Ouest canadien?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Belle entreprise pour un gouvernement!

M. SINCLAIR: Nous pourrions mettre cette question à l'étude. Il paraîtrait qu'il y a actuellement un million d'acres de terres non cultivées, qui, en grande partie, appartiennent à des compagnies telles que le Pacifique-Canadien, le Nord-Canadien, la compagnie de la Baie d'Hudson, ou bien à des spéculateurs de diverses parties de l'univers. Le Gouvernement pourrait s'en emparer et les cultiver. En effet, le Canada est le seul pays au monde où la chose pourrait être pratiquée; c'est le seul pays relevant de l'un des gouvernements alliés où il existe une si vaste étendue de terrain fertile non cultivée. S'il est vrai que les armées des alliés sont menacées d'une disette de pain, est-ce que la tâche d'y remédier serait trop lourde pour notre Gouvernement. Ce dernier ne pourrait-il acquérir quelques millions d'acres et obtenir la main d'œuvre nécessaire ainsi que l'outillage? Il doit être possible de se procurer la main d'œuvre. Si je suis bien renseigné, on a engagé de nombreux chinois du nord de la Chine pour travailler dans les champs et les tranchées de France durant

la présente guerre. S'il est impossible de procurer de la main d'œuvre au pays, ne pourrions-nous pas prendre de semblables arrangements pour en faire venir du dehors? Il me semble que cette question mérite d'être étudiée par le ministre. Si la guerre doit durer plusieurs années et que nous ayons à faire face à une disette de blé, pourquoi ne pas saisir cette occasion de placer nos armées et celles de nos alliés à l'abri du besoin? Je suis convaincu que l'entreprise n'est pas impossible au Gouvernement.

M. WRIGHT: Je désirerais faire quelques remarques en réponse à mon honorable ami d'Edmonton. Il dit qu'en Angleterre on a adopté un prix minimum pour le blé et qu'on a agi de telle et telle manière. On nous parle beaucoup trop de ce qui se pratique en Angleterre et aux Etats-Unis. Si mon honorable ami voulait seulement se donner la peine de lire les journaux du jour, il verrait qu'aucun arrangement semblable n'a été fait en Angleterre. Même je crois que la chambre anglaise est à étudier la question ce soir, au moment même où nous siégeons ici. Il serait bon que les députés se renseignent à de meilleures sources avant de venir faire de telles déclarations. Pour étudier toutes les faces d'une pareille question, il faut discuter assez longuement. Les journaux d'aujourd'hui nous font voir les difficultés que l'Angleterre rencontre. Je ne dis pas que l'Angleterre n'en agira pas ainsi; elle le fera probablement, mais avant de prendre l'Angleterre et les Etats-Unis pour modèles en fait de législation, nous devrions nous assurer de ce qui se pratique réellement dans ces pays, sinon essayons de nous tirer d'affaire sans nous occuper de l'étranger.

Le Parlement aurait tort, à mon point de vue, d'établir une règle trop sévère quant au prix que le cultivateur devra recevoir pour ses produits; peut-on s'attendre à ce qu'il se soumette avec docilité à une pareille loi? Nous savons tous que depuis plusieurs années les cultivateurs, tant de l'Ouest que de l'Est, se sont vus obligés d'accepter de bien bas prix pour leurs produits. Plusieurs fois, à ma connaissance, des habitants de l'Est se sont plaints de ce que les cultivateurs de l'Ouest s'enrichissaient lorsqu'ils vendaient leur blé à raison de 55 à 60 cents le boisseau, alors que la production de ce blé leur coûtait à peu près ce montant. Si, actuellement, nos cultivateurs peuvent obtenir un meilleur prix, ce sera d'un mauvais œil qu'ils se verront imposer un prix fixe en retour de leurs produits. Toutefois, je ne doute pas qu'ils